

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél.: 02.37 27 70 12 Fax: 02 37 27 70 44

Mèl: anne-marie lhoste@eure-et-loir gouy fr

ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée;

Vu le courrier de Monsieur Alexandre PAQUIER Capitaine à la Compagnie de Gendarmerie de Dreux, en date du 29 janvier 2016 relatif à l'intervention de Monsieur Christophe PAPIN, Adjudant à la Brigade de Proximité de Châteauneuf-en-Thymerais ;

Considérant que la conduite de l'Adjudant Christophe PAPIN, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Dreux ;

ARRETE:

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Christophe PAPIN.

Article 2 - Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 08 février 2016

Nicolas

